

Conseil Communautaire
Séance du 30 Juin 2022

Délibération Conseil Communautaire N° 2022 06 056 : Développement économique – Implantation d’une nouvelle unité de production TOLOMEI – Zone de l’Aurière - Loir en Vallée – Avis de principe des membres du conseil

L’an deux mille vingt-deux, le 30 Juin à 18 heures trente

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé s’est réuni à LoirCoWork - Maison de l’Economie et de l’Innovation Ruillé sur Loir (Loir en Vallée), sous la Présidence de M. Hervé RONCIERE ; les convocations individuelles, l’ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmis par la voie du courriel aux conseillers communautaires le 23/06/2022. La convocation et l’ordre du jour ont été affichés au siège de la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé le même jour et au siège de chacune des Communes membres et publiés dans la presse.

En exercice	39	Présents	29	Pouvoirs	9	Votants	38
-------------	----	----------	----	----------	---	---------	----

Etaient présents :

M. Hervé RONCIERE, **Président**

Mme Claude ALLAIRE ; M. Sylvain BIDIÉ ; M. Diego BORDIER ; M. Bruno BOULAY ; Mme Michelle BOUSSARD ; M. Francis BOUSSION ; Mme Sylvie CHARTIER ; M. Jean Michel CHIQUET ; Mme Galiène COHU ; ; Mme Martine CRINIÉRE ; Mme Sabrina DUCHESNE ; M. Pascal DUPUIS ; M. Michel DUTHEIL ; Mme Monique GAULTIER ; M. Vincent GRUAU ; M. Alain GUILLOIS M. Dominique LANGEVIN ; M. Guy LECLERC ; M. Jérôme LEONARD ; M. Pascal MARIE ; M. Alain MORANÇAIS M. Dominique PETER ; M. Patrick RENARD ; Mme Catherine TRAPPLER ; M. Philippe TOURNADRE ; Mme Monique TROTIN ; Mme Agnès VERDIÉ ; M. Philippe WEHRLÉ.

Absents/Excusés ayant donné procuration :

Absents/excusés	Pouvoir à
François OLIVIER	Philippe TOURNADRE
Laure DUTERTRE	Hervé RONCIERE
aire COULONNIER	Dominique LANGEVIN
Sabrina RAPPART	Sabrina DUCHESNE
arie-France REYMOND	Michel DUTHEIL
Fabienne PINÇON	Jean-Michel CHIQUET
Joël TABAREAU	Vincent GRUAU
Alain CHEVALLIER	Sylvain BIDIÉ
Myriam MARTINEAU	Agnès VERDIÉ
Gérard RICHARD	Excusé

A été nommée secrétaire de séance : Monique GAULTIER

Y assistaient également :

- Myriam Mortreau – Directrice Générale des Services
- Ophélie Rondet – Directrice Générale Adjointe

Date d’affichage, de publication ou de notification de la délibération : 06/07/2022

M. Michel DUTHEIL, Vice-Président chargé du développement économique/numérique demande au conseil de délibérer sur la demande effectuée par le groupe TOLOMEI d'implanter une nouvelle unité de production sous la marque l'ATELIER DU MAROQUINIER en complément de l'unité actuellement existante à la Chartre sur le Loir.

Le projet devrait générer la création de 170 emplois à terme supplémentaires des 200 emplois actuellement déployés sur la Chartre sur le Loir ; Le Groupe TOLOMEI a confirmé son intention d'investir 4,7 M€ dans de nouveaux bâtiments ; La parcelle qui serait utilisée pour cette implantation est la parcelle ZS 225 située sur la commune de Ruillé sur Loir, zone de l'Aurière - Loir en Vallée d'une surface de 5 996 m² située en face de la Maison de l'Economie et de l'Innovation.

Le groupe TOLOMEI pourrait passagèrement, le temps des travaux, utiliser l'Atelier 1 au sein de l'ancien Loircowork pour assurer le recrutement et la formation de ses équipes.

Le planning se répartira sur l'année 2023 afin d'obtenir une ouverture fin 2023 début 2024. Le Groupe TOLOMEI attend de la part de CCLLB une réponse rapide car d'autres sites en compétition en France sont à l'étude. De nombreuses propositions sont faites au Groupe TOLOMEI (plus gros sous-traitant de la maroquinerie de luxe) pour venir s'implanter sur d'autres territoires.

Vu les négociations avec le Groupe TOLOMEI, sur avis favorable des membres de la commission développement économique, eu égard à la nouvelle richesse économique créée sur le territoire, génératrice d'emplois, le montant des capitaux investis sur le territoire, il est proposé la cession du terrain ci-dessus visé, pour 15 euros symboliques (opération assujettie à la TVA);

Considérant qu'il y a lieu, conformément à la réglementation en vigueur d'obtenir, l'avis du service des domaines préalable à la décision (consultation en cours) sur ces conditions de cession,

Vu l'avis favorable de la commission développement économique sur les conditions de cette vente, M. le Président saisit le conseil communautaire pour un avis de principe.

**Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré :**

1. Emet un avis favorable sur les modalités de cession présentées ci-dessus au profit du groupe TOLOMEI,
2. Indique qu'il pourra délibérer valablement sur la régularisation de cette vente et autoriser le Président à signer l'acte authentique qu'une fois recueilli, l'avis favorable du service des domaines ;
3. Mandate Monsieur le Président ou le Vice-Président ayant délégation pour l'exécution de la présente décision de principe.

(Adopté à la majorité avec 10 abstentions).

**Le Président
M. Hervé RONCIERE**

